

CONFLITS SOCIAUX D'AOUT-SEPTEMBRE 1955

Dès la fin du mois de juillet, certains travailleurs de la métallurgie (chantiers de la Loire) et du Bâtiment (entreprise Coignet) avaient exprimé collectivement leur volonté d'obtenir une majoration de salaires.

Le succès remporté dans ce domaine par les ouvriers des chantiers navals de Saint-Nazaire dans les premiers jours d'août renforça la volonté d'action des Nantais et la commission paritaire de la métallurgie se réunit une première fois le mercredi 10 août. Aucun accord n'ayant été conclu, rendez-vous fut pris pour le mercredi suivant 17, à 9 h., au siège de l'Office patronal, rue Arsène Leloup. La situation était déjà marquée par des grèves partielles et des "débrayages".

mercredi 17 août

Nouvelle réunion de la commission paritaire. Pendant les discussions, qui se poursuivent sans désemparer jusqu'à signature, à 16 h. 30, d'un accord stipulant une majoration horaire de 40 fr., les métallurgistes, en nombre, occupent les rues environnant l'office patronal et certains éléments envahissent l'immeuble, défenestrant les dossiers et le matériel des différents organismes qu'il abrite.

On apprend dans la soirée que la délégation patronale fait état de ces actes pour considérer son accord comme extorqué par la violence et par conséquent nul (art. 1111 du code civil).

M. le Préfet décide la fermeture des débits de boissons à partir du lendemain et fait connaître son intention de réquisitionner certains locaux scolaires appartenant à la Ville pour loger les forces du maintien de l'ordre (effectif envisagé : 2.700 à 2.800 unités) qui doivent commencer à arriver dans la nuit même.

jeudi 18 août

Les C.R.S. gardent de l'intérieur les usines et en interdisent l'accès.

M. le Député Gravoille proteste par lettre contre cette occupation et demande la réunion du Conseil municipal.

...

M. le Maire décline l'offre de protection policière que lui fait M. le Préfet.

Deux meetings ont lieu à la Bourse du Travail, l'un le matin, l'autre l'après-midi. A l'issue de ce dernier, un important cortège de métallurgistes se dirige vers la Préfecture dont les accès sont interdits, à distance, par le service d'ordre. Les ouvriers du bâtiment, à la fin de leur propre réunion, viennent se joindre à leurs camarades.

Une délégation est reçue par M. le Préfet à 16 h., puis congédiée vers 16 h. 30, après l'explosion d'un engin devant la Préfecture. Pendant plusieurs heures, des bagarres mettent aux prises, dans le quartier, les manifestants et les forces de police. On compte un certain nombre de blessés de part et d'autre.

Peu après minuit, les représentants des quatre syndicats ont une entrevue, sans résultat, avec M. le Préfet.

--

vendredi 19 août

Dans la matinée, les ouvriers du bâtiment et de la métallurgie tiennent chacun un meeting à la Bourse du Travail. M. le Maire s'entretient avec M. le Préfet et M. Gand en vue de trouver une solution au conflit.

Une nouvelle assemblée a lieu l'après-midi dans la salle du Champ-de-Mars. A la fin de celle-ci, les assistants se dirigent par le centre de la ville vers la prison dans l'espoir d'obtenir la libération des manifestants arrêtés la veille.

Vers 18 h 30, des groupes s'efforcent d'enfoncer les portes de la prison; les forces de police interviennent. Les manifestants se regroupent et gagnent le quartier de la Préfecture par la rue Jean Jaurès. Un certain nombre d'entre eux se heurtent au service d'ordre cours des 50 otages.

On apprend vers 20 h. que plusieurs manifestants auraient été grièvement blessés ou même tués en ce dernier lieu et, d'autre part, que les portes de deux magasins d'armes ont été fracturés.

L'agitation continuant, M. le Maire se rend à nouveau à 22 h. à la Préfecture et, à son retour, décide de convoquer le Conseil d'Administration de la Ville pour le lendemain matin à 2 h. Des mesures sont prises pour

s'assurer la présence de MM. les Adjointes en résidence hors de Nantes, dans un rayon de 100 km.

La Radiodiffusion française annonce, à 23 h 45 que M. Ernst, Inspecteur général de l'Administration en mission extraordinaire à Rennes, a été chargé par le Gouvernement de suivre le conflit.

--

samedi 20 août

Le Conseil d'Administration donne tout pouvoir à M. le Maire pour s'entremettre en vue de rétablir des conditions normales de discussion entre les parties en présence.

A 9 h., M. le Maire s'entretient avec des parlementaires du Département; à 11 h., le Comité d'action intersyndicale de la métallurgie se réunit à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. le Maire, assisté de M. Sablé. MM. Declercq et Jacquet font un exposé de la situation.

M. le Maire donne connaissance de l'invitation adressée par M. Ernst en vue de tenir une réunion à Rennes lundi matin et propose de demander la fixation de celle-ci à une date plus proche. Les délégués, après s'être concertés, manifestent leur désir d'aller à Rennes dans l'après-midi. M. le Maire déclare qu'il fera tous ses efforts pour obtenir une entrevue rapide et qu'il reste à la disposition des délégués pour toutes démarches utiles.

On apprend l'identité du manifestant tué la veille : Jean Rigollet, ouvrier maçon. Une lettre datée du 19 parvient en Mairie : MM. Bagrin et Jacquet s'associent à la demande formulée la veille par M. Gra-voille.

Une nouvelle réunion a lieu l'après-midi à l'Hôtel de Ville. A l'issue de celle-ci, un communiqué est publié, annonçant que les délégués seront reçus par M. Ernst le lendemain à 11 h. et indiquant les conditions dans lesquelles pourraient reprendre le travail/les négociations dans la métallurgie. et

--

Dimanche 21 août

Des pourparlers s'engagent à Rennes et se poursuivent jusqu'à l'acceptation, à 22 h. 30, d'un protocole d'accord stipulant la reprise des négociations sur le fond et la réouverture des chantiers.

Ce texte ne sera signé par les délégations syndicales qu'après consultation, par un vote, de tous les travailleurs intéressés.

Le corps de Jean Rigollet est exposé dans une chapelle ardente à l'hôpital Saint-Jacques. Des groupes fleurissent l'endroit où il tomba.

Peu après-midi, Mme Chevalier, accompagnée de MM. Yvernogean et Martin, et plus tard ~~xx~~ M. le Maire se rendent à la Préfecture pour régler les modalités des obsèques de Jean Rigollet.

--

Lundi 22 août

Le vote prévu a lieu dans la matinée. On en apprend le résultat vers 11 heures :

Nombre d'ouvriers appelés à voter :	13.000	environ
Pour la reprise du travail :	5.378	
contre	1.400	
bulletins nuls	97	

Les délégués ouvriers viennent donc à midi, à la Mairie, apposer leur signature sur le protocole paraphé la veille par les vice-présidents du syndicat patronal et visé par M. Ernst.

--

Mardi 23 août

Le matin, à l'heure habituelle, les usines sont ouvertes aux ouvriers.

A 10 heures, en présence d'une foule évaluée à plus de 20.000 personnes, ont lieu dans la dignité les obsèques de Jean Rigollet, qui sera inhumé à Sainte-Lumine-de-Coutais.

Le travail reprend l'après-midi dans les chantiers.
La réouverture des débits de boissons est autorisée.
Le bruit de la démission de M. le Préfet circule.

--

Mercredi 24 août

Une discussion entre délégués patronaux et ouvriers sur les salaires de la métallurgie a lieu, sans résultat, à Ancenis.

La démission de M. Rix est confirmée.

Le travail reprend sur les principaux chantiers du bâtiment.

--

Jeudi 25 août

On constate des débrayages dans la plupart des entreprises où le travail a repris.

On annonce une réunion de la Commission paritaire du bâtiment pour le lendemain à 15 h.

De Bologne (Italie), M. Lepage demande à M. le Maire de bien vouloir aider à la solution du conflit et manifeste son accord avec les collègues de son groupe qui auraient pu demander la réunion du Conseil municipal.

--

Vendredi 26 août

La Commission paritaire du bâtiment se réunit à l'Hôtel de Ville à 15 h. et se poursuit, avec plusieurs interruptions, jusqu'à 21 heures. Les organisations syndicales ouvrières s'engagent à présenter aux travailleurs les propositions formulées par la délégation patronale.

Un accord est pris avec les unions syndicales pour l'enlèvement des fleurs déposées cours des 50 otages. La demande de pose d'une plaque commémorative est formulée à cette occasion.

Les débrayages continuent dans les chantiers.

Une nouvelle réunion intéressant les métallurgistes est prévue pour le dimanche 28 août à 15 h., à la Préfecture de Rennes.

--

Samedi 27 août

On apprend la nomination et l'arrivée prochaine de M. Trémeaud en qualité de préfet intérimaire.

--

Dimanche 28 août

Une commission mixte de la métallurgie se réunit à Rennes à 15 h. 30. Chacune des parties reste sur ses positions. La délégation ouvrière maintient sa demande d'application des accords du 17 août et repousse l'idée d'une médiation.

M. Ernst déclare en conclusion que l'affaire est maintenant de la compétence du Gouvernement.

--

Lundi 29 août

Le journal "Ouest-Matin" publie une lettre des sections de Nantes du parti communiste français à la section socialiste, proposant une réunion dans le but de convenir d'une action commune, notamment au sein du Conseil municipal, pour "contribuer à la victoire de la classe ouvrière".

Les grèves tournantes et grèves perlées affectent la totalité des grands chantiers métallurgiques. Travail au ralenti dans le bâtiment.

--

mardi 30 août

La presse indique que M. Trémeaud est confirmé dans les fonctions de préfet.

Situation analogue à celle de la veille dans la métallurgie et le bâtiment.

Réunie à 10 heures à la Préfecture, la Commission de conciliation de la métallurgie se termine à 12 h. 15 par la rédaction d'un procès-verbal de non-conciliation.

Dans le même temps, les travailleurs du bâtiment tiennent un meeting à la Bourse du Travail; leurs délégués les encouragent à maintenir leur attitude.

La commission mixte du bâtiment se réunit à l'Hôtel de Ville à 15 heures. Elle avait été précédée d'une réunion du Syndicat patronal tenue rue d'Alger à 14 H. La délégation patronale déclare, après d'assez longs pourparlers, ne pas avoir été mandatée pour discuter les conditions précises indiquées par les représentants ouvriers. Rendez-vous est pris pour le surlendemain.

--

mercredi 31 août

Dans la métallurgie, grève perlées et tournantes comme les jours précédents. Embauche normale, mais travail au ralenti dans le bâtiment.

Un meeting de métallurgistes a lieu à 17 h. place Neptune. Une motion demandant notamment la réunion d'une commission mixte - à l'exclusion de toute procédure d'arbitrage ou de médiation - est portée à la Préfecture, dans le calme, par des délégués accompagnés d'un important cortège.

A leur sortie, ceux-ci demandent aux ouvriers de se disperser et de reprendre le travail le lendemain en appliquant les mêmes consignes que les jours précédents.

--

Jeudi 1er septembre

Situation inchangée dans la métallurgie. Comme suite au procès-verbal de non-conciliation dressé le 30 août, M. Bossuat, conseiller-maître à la Cour des Comptes, est désigné comme médiateur.

La question de validité des accords du 17 août est appelée à l'audience du Tribunal civil; l'affaire est renvoyée au 20 septembre, trois des quatre syndicats assignés n'ayant pas constitué avoué.

Dans le bâtiment, débrayage général à 9 h 30 en prévision du meeting qui se tient à 10 h 30 à la Bourse du Travail. Les ouvriers prennent acte des conditions posées aux employeurs par leurs délégués et leur donnent mandat de poursuivre les pourparlers sur ces bases.

Aux représentants ouvriers venus à la Mairie à 17 h. pour assister à la réunion de la Commission mixte, M. Gand donne lecture de la lettre que le syndicat patronal vient de lui adresser pour faire connaître qu'il ne siègera pas, n'ayant pas de nouvelles propositions à présenter, et qu'il demande l'ouverture de la procédure de médiation.

A l'annonce de cette nouvelle, un groupe d'ouvriers va manifester son mécontentement devant le siège de l'Entreprise Le Guillou.

Une dizaine d'adhérentes de l'Union des femmes françaises, après une réunion rue Jeanne d'Arc, se rendent au début de l'après-midi à la Préfecture, puis à la Mairie, où elles sont reçues par Mme Chevalier.

--

vendredi 2 septembre

Débrayages et grèves tournantes se poursuivent dans la métallurgie et le bâtiment. Tentative ouvrière de reprise des pourparlers à l'usine des Batignolles.

A l'embauche de l'après-midi, M. Gravoille, s'adressant aux ouvriers des Chantiers de la Loire, traite longuement de l'unité d'action et notamment des récentes propositions de la fédération communiste à la fédération socialiste.

--

samedi 3 septembre

Activité pratiquement nulle dans la métallurgie et le bâtiment.

La presse publie un communiqué de l'Action catholique ouvrière prenant position dans le conflit, sur le plan social.

--

dimanche 4 septembre

néant

--

Lundi 5 septembre

Dans un communiqué, les syndicats C.G.T. de fonctionnaires demandent la fixation à 30.000 fr. du traitement de base (indice 100).

Situation identique à celle des jours précédents dans la métallurgie; grève sur le tas des ouvriers du bâtiment sur le chantier du C.H.R.; sur les autres chantiers, travail presque normal.

M. Bossuat, médiateur du conflit de la métallurgie, reçoit à 16 heures, à la Préfecture, les délégués ouvriers qui lui remettent une lettre contestant l'application du décret du 5 mai 1955 à la situation présente, un accord de salaires ayant été signé le 17 août. Les délégués expriment ensuite à nouveau à M. le Préfet leur désir de rencontrer les employeurs au cours d'une commission paritaire, sous la présidence d'une personne neutre, mais hors du cadre de la médiation légale.

A 10 heures, réunion à la Préfecture de la Commission de conciliation du bâtiment, sous la présidence de M. Chabert. Les délégués ouvriers ne s'étant pas présentés, un procès-verbal de non-conciliation est établi.

Une commission paritaire de la biscuiterie se réunit à 17 h. à la Préfecture. Les délégués ouvriers prennent acte des propositions patronales qu'ils transmettront à leurs mandants.

--

mardi 6 septembre

Mouvements habituels dans la métallurgie. Débrayage général dans le bâtiment à 9 h. en vue du meeting qui se tient à 9 h. 30 place Neptune. Les orateurs mettent l'accent sur la responsabilité des employeurs dans la rupture des discussions. La résolution adoptée, exigeant notamment "la reprise immédiate des discussions en commission mixte, sous la présidence de M. Gand", et repoussant toute médiation, est portée à la Préfecture par les délégués, accompagnés d'un long cortège qui se disperse dans le calme après avoir entendu le compte rendu de l'entrevue.

A 14 h. 15, M. Gand reçoit les représentants des syndicats ouvriers et leur fait part de l'intention des entrepreneurs de fermer leurs chantiers si le travail ne reprend pas normalement.

Dans l'après-midi, travail à peu près normal sur l'ensemble des chantiers, sauf au C.H.R.

--

mercredi 7 septembre

Une commission mixte de la métallurgie se réunit à 9 h. à la Préfecture, sous la présidence de M. Bossuat, agissant en dehors de ses fonctions de médiateur. Après une courte entrevue, les deux parties vont siéger séparément.

De nombreuses délégations des différentes entreprises viennent, au cours des délibérations, prendre contact avec leurs employeurs et leur apporter des motions votées par leurs camarades.

Le président propose notamment la signature d'un accord provisoire en attendant la décision judiciaire sur la validité de l'accord du 17 août. Il expose les offres patronales que la délégation ouvrière estime impossible de présenter à ses mandants. La séance se termine à 20 heures. Rendez-vous est pris pour le lendemain.

Situation stationnaire dans les chantiers de la métallurgie et du bâtiment. Le groupement patronal de cette dernière branche fait connaître par l'intermédiaire de M. Gand qu'il maintient sa position.

--

jeudi 8 septembre

Ouest-Matin publie un article de M. Gravoille sur "l'unité d'action possible et nécessaire entre communistes et socialistes".

La direction de la S.N.C.A.S.O. a pris la décision de ne pas ouvrir son usine à partir de ce matin. Les ouvriers venus à l'embauche trouvent les portes closes; un acompte sur les salaires de la quinzaine écoulée est payé dans l'après-midi.

La commission mixte reprend ses travaux à 10 h. à la Préfecture.

La délégation patronale propose une augmentation différenciée des salaires; la délégation ouvrière s'en tient à sa demande de majoration uniforme. Même processus de discussion que la veille. Aucun accord se pouvant intervenir, les pourparlers sont rompus. Séance levée à 19 h. 30.

Les employés d'Electricité de France cessent à leur tour le travail à 16 h. 30 et vont en cortège place Royale exprimer leurs revendications à la Direction.

Hors la situation nouvelle créée à la S.N.C.A.S.O., mouvement identique à celui des jours précédents dans la métallurgie et le bâtiment.

Vendredi 9 septembre

Les ouvriers des chantiers navals et des entreprises de constructions mécaniques trouvent les portes fermées à l'embauche du matin, en raison, précise un communiqué patronal, "tant des conditions anormales de travail pratiquées depuis la réouverture, le 23 août, que des désordres constatés depuis la même date".

Un meeting groupe à 10 h., à la Bourse du Travail, les ouvriers "lock-outés". Un cortège se rend ensuite par le centre vers la Préfecture et le cours des 50 Otages, où a lieu la dispersion, après un arrêt à l'endroit où fut tué Jean Rigollet.

Situation inchangée dans le bâtiment.

CONFLITS SOCIAUX

Déroulement des événements

Vendredi 9 septembre

15 h 45.

M. le Maire, en compagnie de M. Sablé, reçoit une délégation du parti socialiste composée de MM. Lepage, Léoneau, Bauvieux et Bercegeay.

La délégation demande à M. le Maire, en premier lieu, d'intervenir auprès des pouvoirs publics pour obtenir la réouverture des usines, le climat créé par le lock-out étant à son avis susceptible de provoquer de graves incidents. M. le Maire et M. Sablé répondent qu'ils ont envisagé, dès ce matin, une démarche à ce sujet auprès de M. le Préfet.

La délégation demande en outre que le Conseil municipal soit réuni en vue du vote d'un crédit au bureau d'Aide sociale pour permettre d'apporter une aide aux familles touchées par la crise.

M. le Maire ne pense pas qu'il soit opportun de réunir le Conseil municipal dans le climat actuel, mais, en accord avec M. Sablé, il envisage de distribuer des secours comme cela s'est déjà fait et de faire voter ensuite le crédit nécessaire par l'Assemblée. La délégation donne son accord.

La délégation demande en outre d'être tenue au courant de la démarche de M. le Maire auprès de M. le Préfet.

dans le même
temps

--
Les syndicats ouvriers demandent à M. le Maire d'organiser une réunion avec les représentants de la Municipalité et les parlementaires demain samedi 10 septembre à 9 h. à l'Hôtel de Ville.

dans le même
temps

--
M. André Morice téléphone qu'il ne pourra venir à la réunion mentionnée ci-dessus, étant retenu lui-même par les conflits survenus dans l'E.d.F. et les Mines.

...

16 h.

M. Moisan fait connaître à M. le Maire qu'il a reçu l'invitation des syndicats à la réunion de demain et qu'il compte s'y rendre. Il présente à M. le Maire le texte d'une lettre que le M.R.P. se propose de lui adresser en vue de l'allocation de secours aux familles touchées par la crise.

--

16 h. 20

Visite de M. le Maire et M. Sablé à M. le Préfet.

M. le Maire fait part à M. le Préfet de la demande du parti socialiste et des craintes que celui-ci lui a manifestées en ce qui concerne le maintien de l'ordre public.

M. le Maire demande si une possibilité existe de réouverture des usines le plus rapidement possible, étant donné les craintes qui lui sont exprimées de divers côtés sur l'état d'esprit des ouvriers touchés par le lock-out.

M. le Préfet déclare qu'il suit l'affaire de très près. Il est à ce sujet en relation constante avec Paris.

--

17 h. 30

M. André Morice téléphone à M. le Maire qu'il a envoyé aux syndicats un télégramme pour s'excuser de ne pas pouvoir être présent à la réunion de demain.

--

18 h.

Visite à M. le Maire de M. Gand, Directeur départemental du Travail.

M. Gand évoque d'abord le conflit du bâtiment sur l'évolution duquel son opinion est très pessimiste.

Les patrons étaient décidés à accorder 20 fr. de l'heure et M. Gentet avait même envisagé de mettre cette mesure en action unilatéralement, mais il n'a pas été suivi par ses collègues. De leur côté, les syndicats ouvriers prétendent à l'assimilation, tout au moins à terme assez rapproché, avec la métallurgie, ce qui représentera une augmentation considérable.

En outre, le travail sur les chantiers est devenu pratiquement nul. Un certain nombre d'entreprises, dont l'entreprise Coignet (chantier de l'Hôtel-Dieu), l'entreprise Sainrapt et Brice et l'entreprise Ducos ont avisé leurs ouvriers qu'en présence de cette situation, ils se proposent de fermer leurs chantiers lundi prochain si l'attitude de la main-d'oeuvre ne devait pas se modifier. Il est à penser que d'autres patrons du Bâtiment

...

suivront le même exemple.

Pour ce qui est de la procédure légale de médiation, les ouvriers se refusent absolument à y participer et qui plus est, ils ont déclaré qu'ils considéreraient la désignation d'un médiateur dans les formes règlementaires comme une provocation.

En ce qui concerne le conflit de la Métallurgie, M. Gand en présente à M. le Maire le résumé. Il croit savoir que les recommandations du médiateur M. Bossuat seront dans le sens de l'adoption des propositions patronales du 28 août à Rennes, soit : avantages de St-Nazaire, diminués de 5%. Cette solution ne saurait satisfaire les syndicats ouvriers puisqu'au cours de la commission de conciliation d'hier, les patrons étaient allés sensiblement plus loin.

M. Gand précise que le conflit de la Métallurgie touche actuellement 15.000 ouvriers environ. Il craint que la fermeture des usines ne doive durer longtemps.

--

18 h. 30

M. le Maire reçoit dans son cabinet, en présence de M. Sablé, premier Adjoint, et du Secrétaire général de la Ville, MM. Gravoille, Bâtard et Bagrin, qui, au nom du groupe U.R.R., expriment le désir que le Conseil municipal soit réuni au plus tôt pour examiner les questions suivantes :

- 1° - levée du lock-out,
- 2° - distribution de secours,
- 3° - libération des écoles.

M. le Maire donne connaissance :

1° - de son intervention, avec M. Sablé, auprès de M. le Préfet en vue d'une prompte réouverture des usines;

2° - de son intention de procéder à une distribution de secours dans les mêmes conditions que précédemment en pareille circonstance;

3° - de ses démarches et de celles de M. l'Adjoint Lemoine pour obtenir en temps utile la libération des locaux scolaires occupés par le service d'ordre.

MM. les Conseillers communistes insistant pour que le Conseil municipal soit néanmoins réuni, M. le Maire répond qu'il en conférerait lundi en Conseil d'Administration.

--

9 h. -

Le samedi 10 septembre à 9 h. se trouvent réunis, salle Mellier, sous la présidence de M. le Maire, MM. Moisan, de Sesmaisons, Grimaud et Gravoille ainsi que M. Sablé en présence du Comité d'action inter-syndical de la Métallurgie conduit par MM. Jacquet (C.G.T.), Declercq (C.F.T.C.) et Gourdel (C.G.T.-F.O.).

M. le Maire donne lecture du télégramme d'excuses de M. André Morice et explique l'absence de M. Raingeard, tandis que, de leur côté, M. de Sesmaisons excuse M. Toubanc et M. Moisan, M. Aguesse.

Après l'ouverture de la séance par M. le Maire et l'audition d'un long historique du conflit par M. Jacquet, une discussion s'instaure à laquelle prennent part différentes personnalités et qu'il paraît plus aisé de résumer en reprenant les divers sujets qui sont abordés.

Rupture des pourparlers

Pour les délégués ouvriers, les circonstances de cette rupture sont inexplicables. En effet, la discussion n'était aucunement arrivée à une impasse; il semblait au contraire que le genre de malentendu qui planait entre les deux délégations devait tendre à s'éclaircir par une prolongation des pourparlers; de toutes manières il n'y avait aucune nécessité de brusquer les choses et si le lock-out n'avait pas été décidé pour vendredi, la négociation aurait pu se poursuivre utilement vendredi, samedi et dimanche.

Les délégués ouvriers ont le sentiment que la décision de fermer les entreprises était arrêtée d'avance, que le communiqué était prêt dès la veille et qu'une pression gouvernementale s'est exercée, car les employeurs n'étaient pas unanimes, il s'en faut, à préconiser cette mesure.

La délégation des Chantiers Dubigeon assure même que, dans son esprit, les pourparlers étaient sur le point d'aboutir et qu'une différence de quelques francs seulement séparait les deux parties.

En tout cas, la délégation ouvrière fait remarquer l'opiniâtreté qu'elle a montrée dans son esprit de négociation.

Interprétation de l'accord de Rennes

La délégation ouvrière fait observer que les engagements pris à Rennes sauvegardaient l'exercice du droit de grève et laissaient par conséquent ouverte la possibilité de grèves perlées et de grèves tournantes.

...

Les engagements souscrits consistaient essentiellement à garantir le patronat contre les destructions matérielles et l'occupation forcée des locaux.

Un délégué fait remarquer que les manifestations qui ont servi de prétexte aux employeurs, telles que les pendaisons en effigie, les chants ou les cris n'ont aucun caractère de gravité et que si elles avaient pour auteurs des étudiants, beaucoup de personnes les trouveraient fort spirituelles.

Le rôle du médiateur

La délégation ouvrière expose spontanément et précise à la demande de M. Moisan la position qu'elle a adoptée à l'égard de la tentative de médiation.

Elle n'a accepté l'intervention du médiateur que comme président de commission mixte et n'a même pas voulu lui reconnaître la mission de conciliation prévue par l'article 6 du décret du 11 juin 1955.

Les délégués soulignent d'ailleurs les anomalies relevées dans les déclarations successives de M. Bossuat. Après avoir affirmé qu'il avait le rôle d'un arbitre impartial et que sa qualité de magistrat le mettait à l'abri de toute pression et de toute influence, M. Bossuat a fait état des instructions qu'il recevait du Gouvernement et des comptes qu'il aurait à rendre à celui-ci. Il a indiqué notamment que sa mission avait pour limite stricte l'attribution des salaires de St-Nazaire diminués de 5% ou à l'extrême rigueur de 2,5 %.

La délégation ouvrière a eu le sentiment que le médiateur désigné n'était pas neutre et que la brusquerie de son départ, qui a contribué à la rupture des conversations, est due à un ordre de rappel qui lui a été adressé par le Gouvernement.

Les conditions de la levée du lock-out

M. le Maire, émettant l'hypothèse que la fermeture des usines a pour cause la baisse du rendement constatée depuis la reprise du travail et les pertes financières qui en résultent pour les entreprises, demande si les ouvriers prendraient éventuellement l'engagement de travailler dans des conditions normales en cas de levée du lock-out, c'est-à-dire de s'abstenir de recourir aux grèves perlées et aux grèves tournantés.

M. Jacquet répond qu'il ne peut rien promettre à ce sujet en raison de l'état d'esprit des ouvriers. Il

...

fait d'ailleurs remarquer que les pertes subies par les employeurs du fait de la tactique syndicale ne représentent encore qu'une partie de ce que les salariés eux-mêmes ont perdu depuis que les patrons se refusent à accorder des augmentations de salaires.

Recherche d'une solution

La délégation ouvrière souhaite la reprise des pourparlers, mais elle la subordonne à la levée préalable du lock-out et au retrait des forces de police occupant les établissements. Ces conditions sont plusieurs fois réaffirmées au cours de la discussion.

A la demande de M. Moisan, la délégation ouvrière indique qu'elle ne prononce aucune exclusive contre des personnes sauf contre M. Gand dont les délégués sont disposés à tolérer la présence mais avec qui ils ne veulent avoir aucun rapport. Ils ne voient aucun inconvénient à discuter sous la présidence de M. le Préfet, dont ils n'approuvent pas toutes les attitudes, mais à qui ils savent gré de n'avoir pas usé trop ostensiblement des forces de police dont il dispose.

o
o o

Sur l'initiative de M. le Maire et de M. Moisan des dispositions sont prises afin que la délégation ouvrière puisse être touchée à tout moment utile samedi après-midi et dimanche toute la journée, et la séance est ensuite levée.

--

14 h 30 —

Le 10 septembre 1955, M. le Maire reçoit dans son cabinet, à 14 h. 30, les représentants des patrons (MM. Rouché, Roux et Leroux) qu'il avait convoqués pour un entretien officieux.

Les délégués patronaux déclarent, en substance :

1° - que le lock-out n'est pas le résultat de la discussion sur les salaires, mais bien des conditions dans lesquelles travaillaient les ouvriers, conditions qu'ils jugent absolument inacceptables;

2° - que les patrons sont prêts à reprendre la discussion dès que seront connues les propositions de M. Bossuat, mais pas avant.

M. le Maire souligne le danger de laisser se

...

prolonger la situation actuelle : on peut craindre que ne se produisent, en effet, de nouveaux actes de violence.

Les délégués patronaux restent néanmoins sur leur position, alléguant qu'ils ne peuvent faire fi d'une médiation qu'ils ont eux-mêmes sollicitée.

--

15 h. 30

M. le Maire, en présence de M. le 1er Adjoint Sablé et du Secrétaire général de la Ville, rend compte de cet entretien officieux à MM. les parlementaires Moisan, Grimaud, Gravoille et Aguesse.

Devant eux, il demande par téléphone à M. le Préfet dans combien de temps on peut espérer avoir connaissance des conclusions de M. Bossuat.

M. le Préfet ne peut donner ce renseignement.

M. le Député Moisan téléphone alors au Ministère du Travail, où, en l'absence du Ministre, le Cabinet du Ministre déclare ne pouvoir prendre la responsabilité de communiquer les conclusions de M. Bossuat.

M. le Maire téléphone alors au Ministère de l'Industrie et du Commerce, qui répond que M. André Morice est absent jusqu'à demain soir.

M. le Maire se déclare prêt à accomplir lundi une démarche à Paris, en compagnie de MM. les Parlementaires. Ceux-ci pensent que cette suggestion n'est pas à écarter.

--

17 h. 15

M. Moisan, Député, téléphone à M. Wattine, Directeur du Cabinet du Ministre du Travail.

Il insiste sur la gravité de la situation à Nantes en raison de la grève générale décidée pour lundi. Il estime indispensable que les recommandations de M. Bossuat parviennent à Nantes ce soir ou demain matin.

Le Directeur du Cabinet déclare qu'il n'est pas en possession des recommandations de M. Bossuat et qu'il va chercher d'urgence à joindre ce fonctionnaire.

19 h. 30

Après de multiples communications téléphoniques au Ministère du Travail, M. le Député Moisan obtient enfin de M. Watine, Directeur du Cabinet du Ministre, l'assurance que les conclusions de M. Bossuat seront déposées au Ministère lundi.

M. le Député Moisan en prend acte, tout en insistant sur le fait que ce dépôt sera beaucoup trop tardif pour permettre d'éviter la grève générale annoncée précisément pour lundi.

--

19 h. 55

Sur convocation de M. le Maire, les délégués syndicaux se présentent à son cabinet et sont mis au courant des démarches effectuées et de leur résultat.

M. Jacquet fait remarquer que les ouvriers n'attachent aucun intérêt aux conclusions de M. Bossuat, et que ce qui les intéresse est la levée du lock-out.

M. Moisan explique que la Municipalité et les parlementaires se sont ingéniés à essayer d'obtenir la communication du rapport Bossuat en raison de la position prise par les patrons, avec l'espoir que cette communication permettrait la reprise immédiate des pourparlers.

Un délégué syndical exprime sa crainte que l'état d'esprit de ses camarades ne conduise à des incidents graves que les dirigeants ouvriers risquent d'être impuissants à éviter. Il ajoute que certains patrons quittent le syndicat patronal, ce qui augmente le malaise chez les ouvriers, qui se voient exposés à traiter, dans plusieurs établissements, directement avec le patron et non avec le syndicat patronal.

Les délégués ouvriers expriment le voeu qu'une démarche soit faite à Paris en leur compagnie.

M. Moisan indique que la grève générale prévue pour lundi crée en lui un scrupule : il ne croit pas pouvoir être absent de Nantes en pareille circonstance, étant donné surtout les craintes que viennent d'exposer eux-mêmes les syndicats.

Finalement, on se met d'accord sur la formule suivante :

On fera le nécessaire pour obtenir de la Prési-

...

dence du Conseil une audience pour lundi soir ou mardi matin au plus tard.

Il sera téléphoné dès dimanche matin pour essayer de prendre rendez-vous avec le Président du Conseil : dire à la Présidence qu'une délégation sera à Paris lundi.

Dimanche 11 septembre

10 h. 30

Dans le cabinet de M. le Maire, en présence de M. Sablé, Premier Adjoint, Aguesse, Sénateur, Grimaud, Député, M. Moisan, Député, téléphone à M. Le Hénaff, Directeur du cabinet de M. André Morice, pour le prier de vouloir bien demander au Président du Conseil une audience dans la journée de demain lundi pour M. le Maire, les Parlementaires de la Loire-Inférieure, ainsi que pour une délégation des syndicats ouvriers.

En l'absence de M. André Morice, le Directeur du cabinet promet une réponse avant midi.

--

10 h. 45

M. Grimaud, Député, indique qu'il a vu hier soir M. Abel Durand. M. Abel Durand demande à être tenu au courant.

--

11 h. 30

M. Abel Durand téléphone à M. Sablé qui lui indique la situation. Le Président du Conseil général annonce qu'il va apporter une lettre à M. le Maire.

--

11 h. 45

M. Abel Durand apporte sa lettre et la commente. Un échange de vues s'instaure entre lui et M. Moisan.

--

11 h. 50

Le Directeur du Cabinet de M. André Morice téléphone à M. Moisan. M. André Morice doit voir le Président du Conseil à 17 h. Réponse nous sera donnée ce soir à 18 h.

--

11 h. 55

M. le Maire téléphone à M. Sablé qui l'informe de la situation. M. le Maire annonce son arrivée pour ce soir 18 h.

--

12 h. et
12 h. 20

M. Sablé téléphone aux Syndicats ouvriers pour les mettre au courant. Il précise que le départ

...

de M. le Maire et des Parlementaires ne paraît pas possible au train de 18 h. 34, en raison de l'heure tardive (18 h.) à laquelle réponse doit nous être donnée.

--

12 h. 05

M. Sablé téléphone à la Mairie de St-Nazaire pour mettre M. Guitton au courant. M. Guitton et son secrétaire sont absents; il conviendra de rappeler à 18 h. 30

--

12 h. 10

M. Sablé téléphone à la Préfecture et, en l'absence de M. le Préfet, met M. Causeret, Directeur du Cabinet, au courant de la situation.

--

13 h. 45

Le Directeur des Forges de Basse-Indre téléphone au Secrétaire général adjoint. Il doit recevoir cet après-midi une délégation de son personnel et désire connaître le climat nantais. Les informations utiles lui sont données. M. le Directeur se propose de venir voir M. le Maire ce soir.

--

14 h. 15

M. Gravoille, Député, téléphone au Secrétaire général adjoint. Informé de la situation, il manifeste son étonnement de la manière employée pour demander audience à la Présidence du Conseil et déclare que cette méthode n'est pas conforme aux décisions prises la veille au soir.

--

15 h.

Conformément aux instructions de M. Sablé, le Secrétaire général adjoint appelle la Bourse du Travail pour lui préciser notamment que M. le Maire et les Parlementaires ne pourront pas partir à 18 h. 34. Le Syndicat des Métaux précise que la délégation ouvrière partira à 18 h. 34 ce soir en tout état de cause et se trouvera demain à 10 h. au Ministère du Commerce et de l'Industrie où elle demandera M. André Morice.

17 h. 45

Visite à M. le Maire de M. Bercegeay au nom du Parti socialiste. M. Bercegeay est informé de la situation et il signale son inquiétude quant aux événements susceptibles de survenir demain. Il approuve l'initiative de M. le Maire et des Parlementaires quant à une démarche auprès du Président du Conseil.

--

18 h. 10

Entretien téléphonique entre M. le Maire et M. de Gibon.

--

18 h. 25

M. André Morice téléphone. Il a été prévenu par télégramme de la démarche des syndicats ouvriers de la Métallurgie et leur a fait connaître qu'il les recevrait demain lundi 12 septembre à 10 h. au Ministère du Commerce et de l'Industrie.

M. André Morice s'est entretenu avec M. le Président du Conseil de la demande d'audience du Maire, des Parlementaires et des délégués ouvriers. La réponse ne pourra être donnée que dans un moment.

--

18 h. 50

Nouvelle communication téléphonique de M. André Morice. La présidence du Conseil fixe au lundi 12 septembre à 16 h. 30 l'audience accordée au Maire, aux Parlementaires et à deux délégués par syndicat.

--

19 h. 10

M. le Préfet téléphone à M. le Maire pour faire le point de la situation avant la journée de demain. M. le Maire met M. le Préfet au courant du rendez-vous qui vient d'être obtenu de la Présidence du Conseil.

--

19 h. 30

M. le Maire téléphone aux Syndicats ouvriers pour leur annoncer l'audience de lundi à 16 h. 30 à l'Hôtel Matignon et leur dit que les Parlementaires et lui-même seraient heureux de les voir à la gare Montparnasse, arrivée des grandes lignes, avenue du Maine (Place Bienvenue) à l'arrivée du train de Nantes lundi à 12 h. 50.

--

20 H.

M. le Maire tente d'entrer en communication téléphonique avec M. Rouchet et avec M. Leroux. Il s'entretient au téléphone avec M. de Gibon.

...

22 h.

M. Causeret, Directeur du Cabinet du Préfet avise le S.G.A. que l'entrevue à l'Hôtel Matignon prévue pour 16 h. 30 lundi est avancée à 15 h. Le S.G.A. tente alors de toucher à son domicile M. Gravoille, mais M. Gravoille a quitté son domicile pour prendre le train (déclaration de Mme Gravoille). Une visite à la gare ne donne aucun résultat.

Le S.G.A. se rend ensuite à la Bourse du Travail, mais aucune permanence des délégations ouvrières n'y existe (23 h.).

Le S.G.A. téléphone à St-Nazaire où il peut toucher Mme Guitton. M. Guitton vient de prendre le train mais Mme Guitton croit pouvoir l'aviser du changement d'heure dans la matinée de demain.

Lundi 12 septembre

9 h. 25

Le Syndicat de la Métallurgie téléphone. Il est mis au courant de la nouvelle heure du rendez-vous à Matignon, soit 15 h. Le rendez-vous de Montparnasse à 12 h. 50 lui est en même temps confirmé.

--

¹⁵
10 h.

M. Robet reçoit M. Roch, Directeur général de la Compagnie des Tramways.

--

17 h.

M. Robet, assisté du S.G.A., reçoit les Syndicats des Traminots. Echange de vues sans conclusion utile. Nouvelle entrevue convenue pour jeudi 15 septembre à 9 h.

--

18 h.

M. Sablé, Premier Adjoint, assisté de M. Lemoine reçoit d'une délégation, la motion apportée par le cortège des manifestants.

--

18 h. 30

M. le Maire téléphone de Paris au S.G.A. Il annonce son arrivée au train de 2 h. 37 mardi matin. Il est mis au courant des manifestations de l'après-midi à Nantes, qui se sont déroulées dans le calme.

--

DEMARCHE A LA PRESIDENCE DU CONSEIL

Le lundi 12 septembre, à 15 h., s'est présentée à l'Hôtel Matignon une délégation des ouvriers métallurgistes de Nantes comprenant deux représentants de chacune des organisations syndicales locales et à laquelle s'étaient joints des représentants des organisations centrales de Paris.

...

La délégation ouvrière était assistée de M. Orrion, Maire de Nantes, qu'accompagnait M. Soil, Secrétaire général de la Ville, ainsi que de MM. les parlementaires Moisan, Guitton et Gravoille, députés, Aguesse, conseiller de la République.

Elle a été reçue à 15 h. 30 par M. le Président du Conseil Edgar Faure, en présence de M. André Morice, Ministre de l'Industrie et du Commerce et de M. Giscard d'Estaing, Directeur-Adjoint du Cabinet du Président.

M. Morice remercie M. le Président Edgar Faure d'avoir bien voulu accorder cette audience.

Il précise qu'il est ici comme député de la Loire-Inférieure ayant reçu mission de la solliciter.

Il en expose le double objet qui est de rechercher les moyens de permettre la reprise du travail dans les chantiers nantais et de conclure des accords de salaires.

Il pense que le rôle du Gouvernement est de favoriser la réouverture des pourparlers entre patrons et ouvriers, c'est-à-dire de soutenir et de continuer les efforts déjà accomplis dans ce sens par M. le Maire Orrion et ses collègues, aidés des parlementaires.

M. Edgar Faure déclare qu'ayant toujours été partisan des contacts directs, il a aussitôt accepté de recevoir personnellement les délégués syndicaux et de les entendre.

M. Jacquet, parlant comme doyen des délégués et au nom de l'ensemble des Syndicats, affirme d'abord que, si les pourparlers ont été rompus, ce n'est pas par la faute des organisations ouvrières, qui avaient au contraire déclaré au médiateur, M. Bossuat, qu'elles étaient prêtes à les poursuivre. Malgré cela M. Bossuat est parti, rappelé, a-t-il dit, par le Gouvernement.

M. Jacquet accuse M. Bossuat d'avoir pris, dès l'abord, une position personnelle et partielle en se déclarant partisan d'une augmentation hiérarchisée correspondant dans l'ensemble à celle accordée à Saint-Nazaire moins 5%.

M. Jacquet souligne que d'ailleurs, au cours

...

des discussions, cette réduction a été ramenée à 2,50%, puis à zéro.

Dès le départ de M. Bossuat se produisait le lock-out, avec occupation des usines et chantiers par les forces de police.

Les ouvriers sont persuadés qu'un accord existe entre les patrons et le Gouvernement, le médiateur désigné par celui-ci ayant pris sur-le-champ une position hostile aux revendications ouvrières.

"Nous croyons sentir, ajoute-t-il, que telle est aussi la position du Préfet".

Il fait remarquer que le lock-out de la S.N.C.A.S.O., qui a précédé les autres, indique bien l'influence gouvernementale.

Il cite une parole qu'aurait prononcée M. Bossuat : "J'ai reçu un télégramme de M. Edgar Faure qui m'eng....parce que j'ai outrepassé les limites prévues".

(signes de dénégation du Président)

M. Jacquet conclut en disant : "C'est pour ces raisons que les esprits sont montés, et nous le regrettons. On nous reproche notre travail au ralenti, mais on oublie que c'est depuis plusieurs années que les patrons font traîner l'examen de nos revendications".

M. Edgar Faure reproche aux Syndicats de se présenter avec un esprit contentieux.

"Il ne s'agit pas, dit-il, de savoir "la faute à qui ?". Nous sommes là pour voir comment on peut résoudre un problème posé par les faits. On ne peut pas discuter dans la pagaille. Je vous ai fait un plan de 18 mois. Et c'est au moment où vous allez avoir un commencement de satisfaction que vous créez la pagaille. Ce n'est pas raisonnable.

"Pour ma part, je souhaite que les ouvriers soient payés le mieux possible. Et je le souhaite non seulement sur le plan humain - cela va de soi - mais sur le plan économique. Rien n'est plus désirable pour l'économie française que de voir augmenter votre pouvoir d'achat. Mais il ne faut pas me f.... en l'air la monnaie. Vous savez quelles seraient les conséquences d'une dévaluation.

...

"Le Gouvernement a rendu libre la discussion
 "des salaires. Il faut y procéder dans l'ordre et avec
 "une certaine modération, car 25% d'augmentation met-
 "traient en péril l'économie nationale.

"Quant à l'influence du Gouvernement dans cette
 "affaire, vous vous trompez quand vous croyez qu'il y a
 "collusion entre lui et les patrons. Il n'agit que par
 "l'intermédiaire du médiateur."

M. Orrion demande la parole pour préciser que
 sa présence ne signifie pas qu'il veuille participer à
 l'examen au fond de la question des salaires.

Il a tenu à venir dire au Gouvernement combien
 le climat était lourd à Nantes, depuis le 17 août.

Il résume la situation : les patrons n'enten-
 dent rien faire avant de connaître les conclusions de M.
 Bossuat, puisqu'ils ont été demandeurs pour la médiation;
 et de leur côté les ouvriers ne veulent reprendre les
 pourparlers qu'une fois les chantiers rouverts.

M. Orrion estime qu'il serait désirable de
 chercher à rouvrir la discussion devant une personnalité
 neutre, à Paris par exemple, ou en tout cas ailleurs qu'à
 Nantes.

M. Edgar Faure annonce qu'obligé de se rendre
 à un Conseil des Ministres, il invite la délégation à
 continuer l'examen de l'affaire avec M. Giscard d'Estaing,
 qui le tiendra ensuite au courant.

Il se retire avec M. André Morice, après avoir
 déclaré qu'en tout état de cause il y a deux choses aux-
 quelles il tient : l'ordre public et la monnaie, et il met
 en garde les organisations ouvrières contre des revendica-
 tions excessives, qui risqueraient, par leurs répercussions
 de mettre le désordre dans toute la France.

o
 o o

M. Giscard d'Estaing prend la parole pour rap-
 peler tout d'abord que le Gouvernement n'est pas maître
 en matière de salaires.

Il demande aux Syndicats de préciser leur

...

position quant à la question des augmentations de salaires.

M. Declerc (C.F.T.C.) déclare que les ouvriers considèrent que l'accord du 17 août est valable, mais qu'étant donné le litige élevé par les patrons, ils ne sont pas opposés à la conclusion d'un accord provisoire en attendant la décision de l'autorité judiciaire.

Si celle-ci devait infirmer l'accord du 17 août, l'accord provisoire deviendrait définitif.

M. Gourdel (F.O.) appuie cette déclaration en soulignant qu'elle est une preuve de la bonne volonté des travailleurs et de leur souci de détente.

MM. Declerc et Jacquet précisent que l'objectif des ouvriers nantais est d'obtenir la même moyenne d'augmentation que St-Nazaire, non pas sous une forme hiérarchisée, mais au moyen d'une majoration uniforme, les ouvriers des catégories supérieures étant prêts à consentir des sacrifices au profit de leurs camarades des catégories inférieures.

Sur question de M. Giscard d'Estaing, il est indiqué que les patrons préfèrent l'augmentation hiérarchique.

M. Giscard d'Estaing invite les syndicats à ne pas perdre de vue la répercussion qu'auront les accords de Nantes sur l'ensemble du pays. Il souligne un point délicat : la différence de situation des diverses entreprises.

M. Declerc répond que c'est par le moyen des primes de productivité que peuvent être apportés les correctifs nécessaires. Les organisations ouvrières demandent instamment que les primes de productivité restent en dehors du champ de la discussion des salaires.

La question de la capacité de paiement des entreprises donne lieu alors à un assez long échange de vues, au cours duquel M. Giscard d'Estaing a l'occasion d'indiquer que le Gouvernement n'aurait pas l'intention d'augmenter l'aide à la construction navale, qui fait d'ailleurs l'objet, en ce moment, d'une étude approfondie.

Puis M. Giscard d'Estaing, parlant du rôle du médiateur, indique qu'il consiste essentiellement à vérifier la capacité de paiement des entreprises, afin d'en tirer des conclusions quant aux possibilités de ré-

...

vision des salaires.

Il fait remarquer que les organisations ouvrières, en répudiant M. Bossuat comme médiateur et en ne le voulant que comme président de la commission mixte, ont rendu sa situation bien difficile.

Après des considérations générales sur le plan économique, M. Giscard d'Estaing affirme que le Gouvernement, dans l'intérêt même de l'ordre public, désire la réouverture des usines.

Un délégué s'étonne que, dans ces conditions, le Gouvernement ait mis dans les usines des C.R.S. et même des jeunes soldats.

M. Gravoille remarque que M. Edgar Faure a dit que 25% d'augmentation des salaires mettraient en péril l'économie nationale. Il voit là une prise de position qui met en relief la responsabilité du Gouvernement dans cette affaire. Il en est de même du fait d'avoir mis des forces de police à la disposition des patrons.

Il insiste sur la gravité de la tension à Nantes et l'urgence d'une solution.

M. Guitton souligne à son tour la gravité de la situation et la nécessité de lever au plus tôt le lock-out.

Il pense qu'il appartient à la Présidence du Conseil, qui a devant elle l'unanimité ouvrière nantaise, d'intervenir pour atteindre ce but.

Il a été très frappé, dit-il, des conditions dans lesquelles M. Bossuat a rempli sa mission et il estime que le Gouvernement a le devoir d'ouvrir à ce sujet une enquête très sérieuse et de revoir, d'une manière générale, cette question de la médiation.

M. Moisan opine dans le même sens.

En ce qui concerne le lock-out, il pense, après les déclarations qui viennent d'être faites, que le Gouvernement n'y est pour rien; le fait que les patrons n'ont jamais manifesté le désir de rencontrer les parlementaires le renforce dans cette idée.

Le lock-out, dit-il, est une arme que les patrons possèdent légalement, et c'est une arme redoutable. Son usage soulève un problème d'ordre public, puisqu'il a

...

pour effet de mettre les ouvriers dans la rue, avec toutes les conséquences que cela comporte, notamment la difficulté pour les délégués syndicaux de contrôler les manifestations.

Le Gouvernement peut donc se tourner vers les patrons pour leur demander la levée du lock-out, dans l'intérêt de l'ordre public.

Mais une difficulté se présente : la grève perlée, à laquelle les ouvriers n'entendent pas prendre l'engagement de renoncer.

Mais sans renoncer à ce qu'ils considèrent comme un droit, n'accepteraient-ils pas du moins l'idée d'une trêve de 2 ou 3 jours avec travail normal, durant laquelle il serait peut-être possible d'arriver à un accord ?

Et cet accord, de caractère provisoire, ne pourrait-il se faire sur la base des conclusions, encore inconnues, du médiateur ?

Le représentant parisien de la Fédération nationale des métaux intervient ici pour faire remarquer que seuls les ouvriers peuvent statuer par un vote sur le principe d'une trêve, et qu'en toute hypothèse une condition préalable essentielle devra être remplie : l'évacuation des usines par les forces de police.

M. Gravoille considère que la trêve constitue en réalité un moyen de pression inacceptable.

Sur question de M. Giscard d'Estaing, les délégués ouvriers déclarent qu'ils estiment que, la grève n'étant pas légalement définie, ils peuvent la pratiquer sous telle forme qu'ils jugent opportune (grève tournante, grève perlée).

M. Giscard d'Estaing fait observer que, pour qu'il y ait pourparlers, il faut qu'il y ait respect réciproque des conditions du contrat de travail. "Vous n'acceptez pas, dit-il, de discuter sous le moyen de pression que constitue à votre égard la présence des C.R.S., mais par contre vous entendez user de votre côté du moyen de pression que constitue à l'égard des patrons la grève perlée".

M. Jacquet répond qu'il faut tenir compte de l'état d'esprit des ouvriers : il est tel qu'ils n'accepteront, à aucun prix, de renoncer, même momentanément, à leur droit de grève, totale ou perlée.

...

M. Declerc confirme cette déclaration. Il ne nie pas la logique du raisonnement de M. Giscard d'Estaing, mais cette logique est sans effet dans les circonstances présentes. Il y a tout lieu de penser que les camarades diront non. Alors, que pourra-t-on faire après ?

Finalement, sur questions précises de M. Giscard d'Estaing, les Syndicats, à l'unanimité, se déclarent d'accord sur l'adoption du protocole de Rennes comme base du régime provisoire.

Ils désirent que les usines soient rouvertes et que la discussion des salaires soit simultanément reprise au point où en étaient les pourparlers le jeudi soir, 8 septembre, sous la présidence d'une personne désignée par le Ministre du Travail.

o
o o

Il est entendu que la Présidence du Conseil prendra demain matin contact avec les patrons et qu'elle recevra à nouveau les syndicats l'après-midi à 15 heures, en présence de MM. les Parlementaires.

La séance est levée à 18 h. 50.

Mardi matin 13 septembre 1955

M. le Maire reçoit une délégation du Syndicat du personnel des Batignolles, qui lui demande d'intervenir téléphoniquement à la Présidence du Conseil pour insister à nouveau sur la nécessité urgente de mettre fin au lock-out.

Les délégués signalent que ce matin, le personnel des Chantiers de Bretagne et de la Loire a fait l'objet de provocations de la part des forces de police qui occupent les chantiers. Celles-ci ont fait usage notamment de grenades lacrymogènes.

M. le Maire se rend ensuite, accompagné du Secrétaire général de la Ville, près de M. le Préfet, et lui rend compte de l'entretien qui a eu lieu hier entre M. Edgar Faure, assisté de M. Giscard d'Estaing, et les représentants des Syndicats de la Métallurgie, en présence des parlementaires, du Maire et du Secrétaire général de la Ville.

M. le Préfet annonce à M. le Maire qu'il a reçu le rapport de M. Bossuat, lequel conclut en substance à l'adoption des augmentations de salaires de St-Nazaire diminuées de 5% et préconise en outre des retenues correspondant à la diminution de rendement résultant des grèves tournantes et perlées.

M. le Préfet ne cache pas que cette dernière recommandation risque d'avoir les conséquences les plus fâcheuses sur l'état d'esprit des ouvriers.

C'est aussi le sentiment de M. le Maire.

Parlant des incidents de ce matin, M. le Préfet précise que des groupes d'ouvriers venus à l'heure d'ouverture des chantiers ont essayé d'en forcer l'entrée, notamment par escalade, et que les forces de police, pour les en empêcher, ont dû faire usage de jets d'eau et même de quelques grenades lacrymogènes.

M. Le Préfet a déjà saisi de ces escarmouches inquiétantes la Présidence du Conseil, mais il ne croit pas inutile que M. le Maire en fasse autant.

...

M. le Préfet vient d'apprendre, d'autre part, que le patronat du bâtiment venait d'expédier 700 lettres de congédiement.

De retour à la Mairie, M. le Maire réussit à joindre au téléphone M. Giscard d'Estaing, qu'il tient au courant tant de l'importance de la manifestation de masse d'hier que des incidents survenus ce matin aux constructions navales et de l'offensive entreprise par le Syndicat patronal du Bâtiment. Il le prie d'appeler toute l'attention de M. le Président du Conseil sur la gravité de la situation.

Se présente ensuite devant M. le Maire une délégation du personnel de la S.N.C.A.S.O. Les délégués manifestent leur émotion de ce que la direction de l'entreprise, en même temps qu'elle recevait les représentants du personnel à Paris, faisait préparer à Nantes et expédier à ses ouvriers des lettres recommandées comminatoires les mettant en demeure de renvoyer signée, par retour du courrier, une formule d'engagement concernant la reprise du travail dans des conditions normales de rendement. Cette lettre était accompagné d'un barème de salaires fixés unilatéralement par la direction.

Les délégués demandant à M. le Maire ce qu'il pourrait faire en la circonstance, celui-ci leur conseille d'attendre le résultat des pourparlers qui se déroulent en ce moment à l'hôtel Matignon.

Le 19 septembre à 17 h. se tient à la Mairie une réunion convoquée à l'initiative du Comité d'action intersyndical de la Métallurgie, présidée par M. le Maire et à laquelle assistent MM. Moisan, de Sesmaisons et Gravoille, députés, M. Aguesse, sénateur, M. Sablé, M. Soil et une délégation ouvrière de 7 à 8 membres.

Les délégués ont provoqué la tenue de cette réunion pour essayer d'obtenir une solution au problème des licenciements, solution qui conditionne la reprise des pourparlers au sujet des salaires avec les industriels restés adhérents au syndicat patronal.

Plusieurs délégués réaffirment la position de principe du Comité, position fondée sur un devoir de solidarité et qui incline les grévistes à estimer que, même s'il n'y avait qu'un seul ouvrier frappé de sanction, l'ensemble de la corporation devrait prendre ses fait et

...

et cause. Ils insistent également sur la responsabilité gouvernementale, qui se manifeste surtout, à leur point de vue, dans l'attitude intransigeante de la direction générale de la S.N.C.A.S.O., attitude que les ministères de tutelle n'ont pas voulu ou n'ont pas su fléchir.

Les représentants ouvriers sont convaincus que si l'entreprise nationalisée cédait, les Ets Brissonneau et Lotz, restés seuls à vouloir appliquer des sanctions, seraient également obligés de venir à résipiscence.

Après discussion, on se met d'accord sur le mode d'action suivant : M. le Maire et les parlementaires agiront près de la Présidence du Conseil et des ministères intéressés en usant, lorsque cela sera possible, des affinités dont les uns ou les autres peuvent disposer sur le terrain politique. En raison de l'urgence, le mode d'intervention choisi est le téléphone, avec en cas de besoin, confirmation par télégramme. Une démarche lancée à partir du cabinet du Préfet paraissant devoir être plus efficace, M. le Maire s'absente quelques instants et revient indiquer aux assistants que M. Tréméaud les recevra dans une dizaine de minutes.

o
o o

A la Préfecture, M. le Maire indique au Préfet l'objet de la démarche collective et insiste avec force sur la nécessité d'obtenir à tout prix la levée des sanctions, qui commande maintenant, non seulement la reprise des pourparlers, mais encore le maintien d'un ordre public déjà sérieusement ébranlé. Avec des motifs différents, les délégués ouvriers arrivent aux mêmes conclusions; ils marquent avec force le caractère de principe de la position qui est la leur et met l'accent sur le côté moral de la satisfaction qu'ils réclament.

M. le Préfet expose l'état de la question et le résultat des interventions qu'il a conduites personnellement. Son insistance et l'appui des personnalités qu'il a fait agir ont permis de ramener de 38 à 4 (dont 1 délégué syndical) le nombre des agents sanctionnés à la S.N.C.A.S.O. et de 80 à 42, puis à 40, puis enfin à 6 (dont 5 délégués) le nombre des ouvriers frappés par la direction des Etablissements Brissonneau.

M. Moisan et plusieurs autres assistants font remarquer l'aspect tendancieux des mesures envisagées par la direction des Ets Brissonneau et qui visent 5 délégués sur 6 licenciés.

...

Un échange de vues s'instaure sur les garanties légales dont disposent les délégués syndicaux en cas de menace de licenciement : avis du comité d'entreprise et enquête de l'Inspection du travail, qui décide en dernier ressort. M. Gand, qui a assisté à toute l'entrevue depuis son début, ne peut évidemment prendre l'engagement, avant d'avoir étudié le dossier des intéressés, de s'opposer à leur congédiement.

M. le Maire et MM. les Parlementaires ayant renouvelé leur promesse d'oeuvrer vigoureusement dans le sens désiré par les représentants ouvriers, ceux-ci se retirent à ce moment et le plan d'action suivant est arrêté : M. de Sesmaisons téléphonera à M. Crouzier, Secrétaire d'Etat à la Défense et aux Forces armées, M. Moisan à M. Paul Bacon, Ministre du Travail et M. le Maire à la Présidence du Conseil.

Dès le début du premier entretien, M. Crouzier déclare que rien ne peut être fait au delà de ce qui a été accordé à M. le Préfet. M. de Sesmaisons insiste très vivement et fait état de l'atmosphère qui règne en ville au moment même où il effectue sa démarche. Le Secrétaire d'Etat finit par se laisser convaincre et promet de se mettre en rapport avec les Ministères intéressés et avec la direction générale de la S.N.C.A.S.O. dans les délais les plus brefs.

M. Moisan expose des considérations similaires à M. Watine, Directeur du Cabinet du Ministre du travail, qu'on lui passe en l'absence de M. Paul Bacon. Entre temps, M. Causeret vient annoncer au Préfet que des camions américains ont été isolés par les manifestants, que des gardiens de la paix ont été l'objet de violences graves et qu'un café où ils s'étaient réfugiés a subi des dégâts. M. le Préfet donne l'ordre de faire intervenir la gendarmerie mobile.

La nouvelle fait sensation et donne d'autant plus de poids au plaidoyer très pressant que prononce M. le Maire près de M. Giscard d'Estaing. Après avoir parlé de "violences illégitimes", celui-ci se rend aux instances de M. Orrion et promet son appui.

Dans la suite, M. Trémeaud reçoit un coup de téléphone de M. Bourguès-Maunoury, Ministre de l'Intérieur, qui a été alerté par M. Crouzier et qui mentionne son accord sur la nécessité d'obtenir la levée des sanctions.

On apprend peu après que les mesures décidées par

...

la S.N.C.A.S.O. sont rapportées et on convient de faire porter les efforts sur la direction des Ets Brissonneau.

M. Bauvin répond d'abord à M. le Préfet qu'il est maître chez lui et qu'il n'a aucune raison d'imiter la S.N.C.A.S.O. M. Trémeaud cherche alors à joindre M. Brissonneau père et il reçoit au bout de quelque temps de M. Giscard d'Estaing l'assurance que le Conseil national du Patronat français a admis que Brissonneau ne pouvait pas rester seul "en flèche" et allait user de toute sa force de persuasion à l'égard de cette entreprise.

Le résultat définitif de cette dernière démarche ne pouvant être connu, les Parlementaires prennent congé et laissent M. le Maire, M. Sablé et M. Soil dans le cabinet du Préfet où est introduite alors la délégation patronale du Bâtiment conduite par M. Gentet.

Il convient de mentionner que MM. Gravoille et Guitton étaient partis quelque temps après l'annonce de l'échauffourée signalée ci-dessus.

20 septembre 1955

M. le Maire a pu joindre à la Préfecture M. le Commissaire central, à qui il a présenté les excuses de la Municipalité pour le très regrettable incident d'hier soir (refus par deux sapeurs-pompiers ambulanciers de transporter un agent de police blessé).

M. le Maire a pris des nouvelles de Me Lecuyer, avoué, 2 allée Brancas, blessé hier à sa fenêtre par une balle. Puis il lui a rendu visite à l'hôpital Laënnec, avec MM. Sablé et Lemoine.

M. le Maire, accompagné de M. le Premier Adjoint et du Secrétaire général de la Ville, s'est rendu au chevet de l'officier de Paix Moriceau, sérieusement contusionné au cours des bagarres d'hier.

21 septembre 1955

M. le Maire, accompagné de M. Sablé, Premier Adjoint, a fait visite au brigadier de police Moy, sérieusement blessé dans les bagarres d'hier et hospitalisé à Brousais.

21 septembre 1955

Les délégués syndicaux de la Métallurgie ayant obtenu audience de M. le Maire, sont reçus à 18 h 30, salle Gérard Mellier. (MM. Sablé et Soil assistent à la réunion)

M. Gourdel (F.O.) rappelle que trois établissements, démissionnaires du syndicat patronal, refusaient de se joindre à ce dernier pour entamer les nouveaux pourparlers sur les salaires : Brandt, Batignolles, Brissonneau. Le premier, cependant, est venu à composition. Restent les deux autres. La délégation ouvrière vient de chez M. le Préfet, à qui elle a demandé d'intervenir auprès des deux directions; mais M. le Préfet estime qu'il est allé jusqu'au bout de ce qu'il pouvait tenter.

Dans ces conditions, la délégation demande à M. le Maire s'il voudrait bien exercer une action auprès des deux établissements, dont la position est la suivante :

La direction des Batignolles ne veut discuter qu'à Paris et a invité les délégués de son personnel à s'y rendre. Mais ceux-ci désirent, au cours de la discussion, rester en contact avec leurs mandants et avec les délégués des autres usines et veulent donc que les pourparlers se déroulent à Nantes.

La direction des Et. Brissonneau ne veut pas causer avec les délégués qu'elle avait licenciés et qu'on l'a obligée à reprendre. Elle accepterait l'entremise de M. Gand, que les ouvriers n'acceptent pas.

M. Jacquet (C.G.T.) précise que les ouvriers tiennent essentiellement à obtenir de l'ensemble des patrons la fixation d'un minimum d'augmentation individuelle pour chaque travailleur.

Après quoi seront discutés les barèmes.

Ils ne veulent pas risquer d'être en présence de barèmes qui donneraient zéro d'augmentation pour certains travailleurs.

M. le Maire indique qu'il a déjà téléphoné à la direction des Batignolles pour faire savoir que, si elle ne désirait pas se joindre au syndicat patronal pour la discussion, il était prêt à lui accorder une salle de l'Hôtel de Ville où elle pourrait rencontrer les délégués de son personnel. Il accepte d'intervenir à nouveau auprès

d'elle ainsi qu'auprès de la direction des Etablissements Brissonneau.

Après le départ des délégués, M. le Maire a pu joindre au téléphone à Paris M. Delpuech, directeur général de la Société des Batignolles, qui a accepté de reconsidérer la question et se propose de venir à Nantes vendredi. Entre temps, M. le Maire pourra entrer en contact avec M. Guibert, directeur de l'usine de Nantes.

M. le Maire n'a pu joindre M. Brissonneau à Paris, ni M. Babet à Nantes.

M. Declercq téléphone de la Bourse du Travail :
 "Nous avons hâte de savoir si l'on peut envisager une reprise des pourparlers demain matin, partie à la Préfecture, partie à la Mairie".

"Nous aurions ainsi 3 jours pleins : vendredi, samedi, dimanche pour essayer d'arriver à un accord".

22 septembre 1955

16 h. 30

M. le Préfet a préparé un projet de communiqué à la Presse contenant un appel du Maire et du Préfet à la sagesse de tous et rappelant que certaines manifestations attentatoires à la liberté individuelle débordent le cadre syndical.

Il prie M. le Maire de bien vouloir venir dans son cabinet examiner ce projet.

M. le Maire se rend à la Préfecture, accompagné du Secrétaire général, et donne son accord sous réserve d'une légère modification.

M. le Préfet et M. le Maire remanient ensemble le texte du communiqué, qui sera adressé ce soir à la Presse

M. le Préfet reçoit ensuite, en présence de M. le Maire, des délégués patronaux des constructions navales, venus lui soumettre une lettre qu'ils souhaiteraient voir publier par ses soins, puisque les contacts avec les délégués ouvriers se révèlent impossibles.

Cette lettre indique les augmentations de salaires que proposent les directions des Chantiers.

M. le Préfet, après consultation de M. Giscard d'Estaing et de M. André Morice, accepte de donner suite à la demande des Chantiers.

Il décide, sur la suggestion de M. André Morice, de communiquer cette lettre dès ce soir à la Bourse du Travail, de façon à ce que les unions locales en aient connaissance avant qu'elle paraisse dans la presse.

Dans la soirée, M. le Maire apprend que les Ets Brissonneau ont préparé également un communiqué à la Presse et il en fait part aux Syndicats ouvriers.

27 septembre 1955

M. le Maire qui avait déjà téléphoné au Ministre de l'Education nationale le 23 septembre, lui confirme de nouveau téléphoniquement sa suggestion d'obtenir du ministre de la Défense nationale l'envoi du 3ème B.I.C. en manoeuvres, de manière à libérer des casernements qui pourraient être utilisés par les forces de police à la place des écoles.

Le Ministre répond que la chose n'est pas facile.

28 septembre 1955

Les lycées Clemenceau et Guist'hau ont été évacués hier par les forces de police; le groupe scolaire du boulevard des Poilus va être également évacué.

Il reste à libérer plusieurs établissements. Une réunion a lieu à la subdivision, à 16 h. 30, pour examiner les possibilités de relogement des policiers.